Une croissance globale modérée des chiffres d'affaires et des investissements différenciés selon les secteurs d'activité

En 2023, après les importants rebonds suite à la crise sanitaire, la croissance de l'activité économique est plus modeste.
Les chiffres d'affaires déclarés par les entreprises assujetties à la TVA en Corse progressent de 3,8 % sur un an, soit moins fortement que l'inflation (+4,9 %). L'investissement régional reste dynamique (+9,1 %) et proche du niveau national. Ce taux ne rend toutefois pas compte des évolutions sectorielles contrastées.

Progression des chiffres d'affaires déclarés

Faisant suite aux rebonds observés en 2021 et 2022, la croissance du chiffre d'affaires global est modérée en 2023. Tous secteurs confondus et dans le cadre du régime réel TVA, les chiffres d'affaires déclarés, cumulés sur un an, par les entreprises progressent de 3,8 % en 2023 par rapport à 2022, après une hausse de 13,1 % l'année précédente et de 19,6 % en 2021. Ils augmentent moins rapidement que l'inflation (+4,9 % en 2023).
La hausse la plus importante est enregistrée au 1er trimestre 2023 avec un excédent de près de 7 % par rapport à l'activité globale enregistrée au 1er trimestre 2022. Les deux trimestres suivants sont restés dynamiques avec des croissances respectives de 4,2 % et de 3,4 %. La hausse de 1,5 % au quatrième trimestre confirme la tendance au ralentissement de l'activité tout au long de l'année 2023 ► **figure 1**.

Au plan départemental, la Haute-Corse affiche une progression des chiffres d'affaires déclarés plus marquée qu'en Corse-du-Sud, avec respectivement +4,7 % et +2,9 %. Néanmoins, les chiffres d'affaires globaux des deux départements sur les 24 derniers mois présentent de fortes similarités ► **figure 2**.

Des évolutions sectorielles contrastées

Au 31 décembre 2023, en Corse, huit secteurs d'activité représentent 90 % du volume total du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises au cours de l'année. La concentration est plus marquée qu'au plan national (76 %). Sur l'île, le principal secteur est le commerce & réparation automobile (42,3 %). Viennent ensuite la construction (14,7 %), le transport & entreposage (8,4 %) et l'hébergement & restauration (8,3 %) ► **figure 3**.

La hausse annuelle du chiffre d'affaires global est principalement portée par le secteur du commerce & réparation automobile, qui enregistre une croissance régionale de 4 % sur un an. Sept des huit secteurs observés présentent une tendance à la hausse ► **figure 4**. Néanmoins les croissances les plus importantes concernent les activités de services administratifs & de soutien (+6,8 %), l'industrie manufacturière (+6,6 %) et l'hébergement & restauration (+6,1 %).

À l'inverse, les entreprises de la construction déclarent une stagnation de leur chiffre d'affaires global sur un an (+0,1 %) contre une progression de 3,0 % au plan national. La situation régionale est toutefois contrastée. En Corse-du-sud, le chiffre d'affaires global baisse (-1,9 %) alors qu'il progresse en Haute-Corse (+2,3 %). Une nette inflexion est mesurée au 4e trimestre 2023, avec -5,6 % en Corse-du-Sud et -4,5 % dans le département voisin, contre -0,4 % au niveau national.

Des évolutions d'investissement différentes selon les secteurs

La TVA déductible sur immobilisations déclarée reflète le niveau d'investissement. C'est un déterminant de la croissance à long terme. Elle correspond à une dépense engagée en vue d'obtenir des flux de revenus futurs.

Sur un an glissant, le montant régional de TVA déductible sur immobilisations affiche une hausse de 9,1 %, soit un taux régional similaire au niveau national (+9,2 %).

L'évolution apparaît toutefois très hétérogène entre les secteurs. Le secteur du transport et entreposage porte la croissance globale. En Corse, quatre des principaux secteurs réduisent leurs investissements : le commerce et réparation automobile (-11,4 %), les activités immobilières (-8,7 %), l'hébergement-restauration (-6,5 %) et la construction (-6,0 %). ► **figure 5**.

Un nombre de saisines CCSF en légère hausse

Le nombre de saisines régionales des commissions des Chefs de Services Financiers (CCSF) est un indicateur des difficultés des entreprises (difficultés de trésorerie, besoins en fonds de roulement insuffisants, etc.). Il est en légère augmentation par rapport à 2022 mais il demeure toujours inférieur au niveau d'avant crise. En 2023, les plans de règlement attribués ont permis de préserver 811 emplois. L'effet des mesures d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics (dispositifs d'activité partielle, prêts garantis par l'État, fond national de soutien, remises et reports d'échéances fiscales et sociales, bouclier tarifaire gaz et électricité) ainsi que le rebond économique post-crise sanitaire peuvent expliquer en partie la faible mobilisation des plans de règlement. ●

Marie Geronimi (Drfip)

► 1. Évolution trimestrielle régionale et nationale des chiffres d'affaires déclarés entre 2023 et 2022

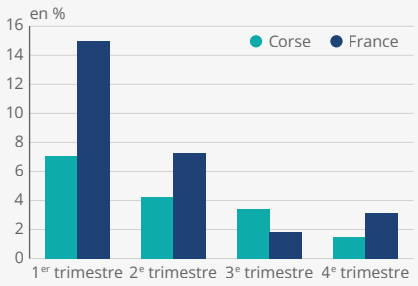

Note : Données trimestrielles cumulées, comparaison avec le même trimestre de 2022.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 2. Évolution du chiffre d'affaires global sur les 24 derniers mois pour la Corse et ses départements

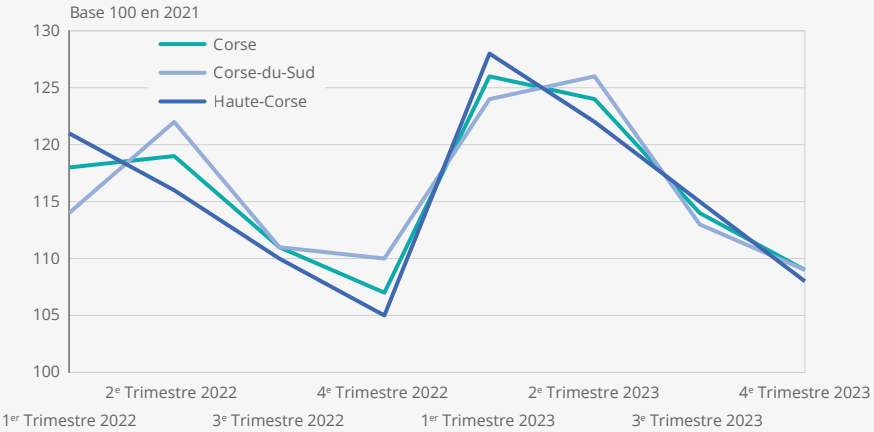

Note : Comparaison des évolutions du chiffre d'affaires global -région et départements – Base 100 en 2021.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 3. Répartition sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2023

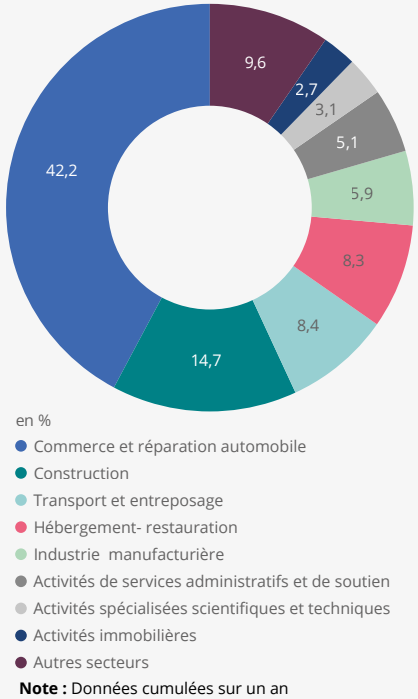

Note : Données cumulées sur un an au 31 décembre 2023.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 4. Évolution sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2023 par rapport à 2022

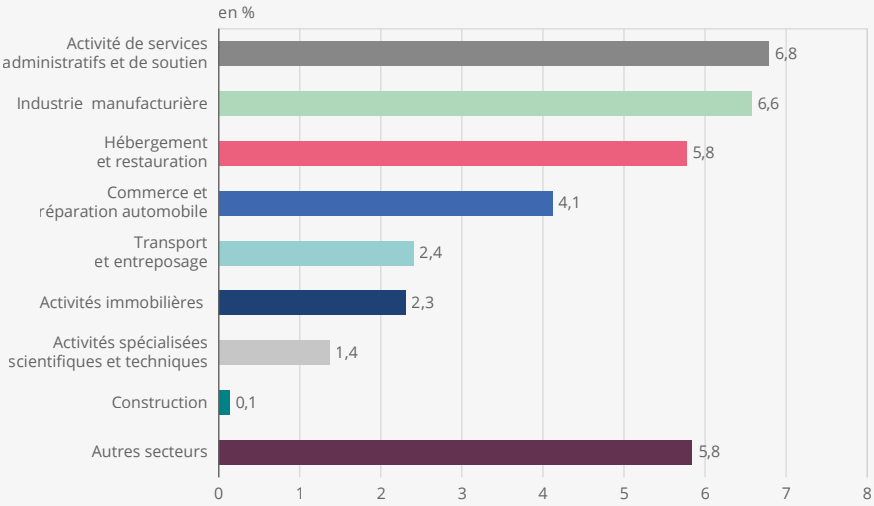

Note : Données cumulées sur un an au 31 décembre de l'année - comparaison 2023/2022.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 5. Évolution de l'investissement des entreprises par secteur d'activité

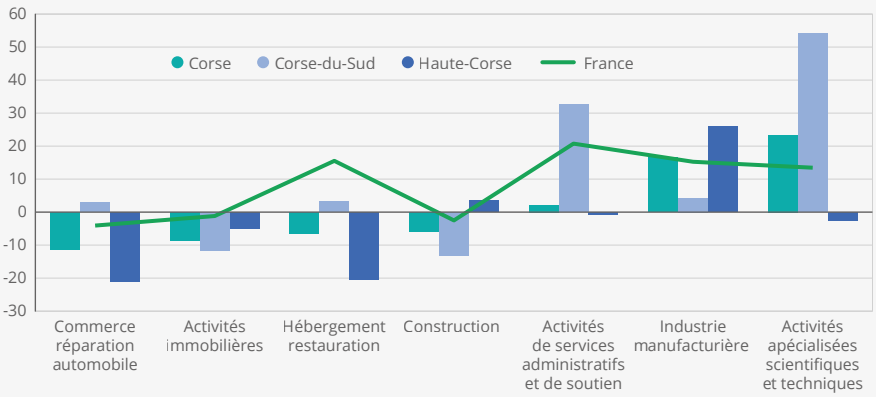

Note : Évolutions sectorielles des investissements sur un an glissant (évolutions établies à partir de la TVA déductible sur immobilisations en Corse).
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires au 15/03/2024.

► Pour en savoir plus

- Portail statistique national de la DGFiP.